



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-235

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTE DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation

158 rue du Marais

du 17 juin au 17 juillet 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 1 juin 2026 par Madame Stéphanie TANZEGHTI pour l'entreprise ROTEL, Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod à BIDART (64210),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux *de création d'un branchement électrique aéro-souterrain*, 158 rue du Marais, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ROTEL, Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, au niveau du N°158 rue du Marais à ISBERGUES, à partir du 17 juin jusqu'au 17 juillet 2026.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-235



Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores, et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 15 JUN 2026

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 15 JUN 2026